

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Cette CAPN se réunit pour la première fois dans la configuration nouvelle résultant des élections professionnelles de décembre 2018.

Nous sommes satisfaits de la reprise de l'agenda social, que nous avions tant sollicité. Les consultations mises en œuvre par la DGRH autour des thématiques des missions et du statutaire, celle du recrutement et de la formation étant à venir, ont permis de renouer avec un dialogue social de qualité. Le SNIA-IPR a pu faire des propositions pour revaloriser la fonction d'IA-IPR, la rendre plus attractive et réitérer ses revendications urgentes pour une meilleure qualité de vie au travail. Le rapprochement des corps IA-IPR/IEN interroge, au-delà des missions, les prérogatives et les domaines d'intervention des collègues IA-IPR, il suscite notre désapprobation.

L'engagement des IA-IPR est intense aussi bien dans la réforme du lycée que dans la mise en œuvre du protocole de rendez-vous de carrière. Engagement confirmé d'abord lors des réunions de concertations-bilan de la 1ère campagne, et par la suite à travers l'enquête, que vos services ont diligentée auprès des académies. Une initiative que nous saluons tant dans le recensement des activités des inspecteurs que dans la transparence de la remontée des informations par les académies. Les résultats que vous avez présentés lors de la réunion du GT du 10 avril dernier sur les missions, montrent clairement que les IA-IPR supportent la plus lourde charge tant dans l'accompagnement et l'évaluation des enseignants que dans les nombreux dossiers transversaux qui leur sont confiés.

Par conséquent, l'effort de recrutement doit être continué et accru pour répondre aux nombreuses évolutions du système éducatif relatives à la loi pour l'école de la confiance. Au vu de la nécessité de répondre rapidement aux besoins actuels, nous proposons l'intégration en liste principale des 10 candidats inscrits sur liste complémentaire au concours 2019 (80 postes offerts au concours 2019, 74 attribués en liste principale).

Concernant le mouvement 2019 qui nous réunit ce jour, nous vous remercions pour la mise à disposition du projet dans des délais satisfaisants. Il a permis de conduire le travail préparatoire nécessaire, dans toute la confidentialité requise.

Lors de la CAPN du mois de mai 2018, nous avions accueilli favorablement l'expérimentation de la « GRH de proximité » dans les académies. Un an plus tard celle-ci est peu perceptible sur le terrain. Ainsi les opérations de mobilité des IA-IPR, quelles que soit leur ancienneté dans le métier (titulaires avec ancienneté ou entrants dans la fonction) offrent l'opportunité de prendre en compte des situations personnelles ou familiales. Nous regrettons toutefois que cette prise en compte soit divergente, comme le montrent les avis des recteurs et des inspections générales, révélant ainsi un traitement ressenti comme inéquitable par les collègues candidats à la mobilité.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que cette CAPN porte une attention particulière aux demandes de certains collègues qui nous paraissent relever de ces mêmes situations.

A cette première phase du mouvement, le projet permet à 61 collègues d'obtenir une suite favorable à leur demande contre 45 proposés l'année dernière. Ceci est pour nous un motif de satisfaction.

Qu'il s'agisse des travaux conduits dans le cadre du dialogue social ou dans la gestion du corps des IA-IPR en CAPN, la collaboration entre les organisations syndicales et la DGRH contribue à l'amélioration du service public. Nos échanges, bâties sur la confiance, servent les intérêts individuels et collectifs des IA-IPR. Nous regrettons ainsi la réduction des prérogatives des CAP, prévue dans la loi de modernisation de la fonction publique. Il s'agit pour le SNIA-IPR d'une atteinte grave et inacceptable à la démocratie sociale et à la représentation syndicale.

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez aux requêtes formulées.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Alain MARIE